

Interview accordée par Maurice Couve de Murville: extraits sur l'OTAN (Mars 1961)

Légende: En mars 1961, lors d'une interview, le ministre français des Affaires étrangères, Maurice Couve de Murville, s'explique sur la politique de la France à l'égard de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

Source: Ambassade de France aux Pays-Bas (sous la dir.). Documents de France-Déclarations de M. Couve de Murville sur la politique étrangère de la France. La Haye: Service de Presse et d'Information de l'Ambassade, [s.d.]. 27 p. p. 1-9.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/interview_accordee_par_maurice_couve_de_murville_extraits_sur_l_otan_mars_1961-fr-4bda62b5-064a-430d-a559-2d6do45dc059.html



Date de dernière mise à jour: 27/04/2018

Interview accordée par M. Couve de Murville (Mars 1961)

Q. - *M. le Ministre, pensez-vous que l'OTAN ait un avenir?*

R. - Si vous voulez dire « l'Alliance atlantique doit-elle être maintenue » ? ma réponse est naturellement oui. Ceci est hors de discussion.

L'alliance des pays occidentaux pour organiser leur défense contre toute menace de la Russie est une nécessité évidente de notre époque. Il n'est pas convenable que l'Alliance atlantique soit discutée aussi longtemps que subsiste une menace communiste telle que celle qui existe actuellement.

Q. - *Quels changements la France souhaiterait-elle voir apporter à l'OTAN pour l'améliorer ?*

R. - D'abord, je voudrais dire que la France n'est pas le seul pays à envisager des changements dans l'Organisation atlantique.

Dans les discussions qui ont lieu ces temps-ci au sein de l'Alliance, tous les Gouvernements expriment l'avis que des changements sont nécessaires. Il s'agit d'un sentiment général, et, dois-je ajouter, légèrement confus. Quand les Gouvernements sont interrogés sur les changements qu'ils voudraient voir apporter à l'Alliance atlantique, leurs réponses sont, en général, plutôt vagues.

Le point de vue du gouvernement français est que l'Organisation, telle qu'elle a été conçue et bâtie il y a environ dix ans, n'est plus adaptée à la situation présente.

Tout d'abord la situation générale du monde a changé. En 1950, le problème principal semblait être celui de la défense de l'Europe continentale. Aujourd'hui, d'immenses changements sont intervenus dans la politique et dans les moyens militaires et autres de l'Union Soviétique. D'euro-péenne, la menace est devenue mondiale. C'est dans le monde entier, en fait, que l'Occident se trouve face au problème de la résistance à l'action grandissante du bloc communiste.

Q. - *Pensez-vous que l'Alliance atlantique doive couvrir le monde entier au lieu de la seule Europe ?*

R. - C'est une idée que l'on peut avoir. Mais je ne suis pas sûr qu'elle soit pratique parce que certains des pays de l'Alliance n'ont ni le désir ni les moyens d'affronter tous les problèmes mondiaux.

C'est un fait qu'au sein de l'Alliance certains pays – et je citerai d'abord les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, la France – ont des responsabilités qui s'étendent bien au-delà de l'Europe. Il est évident qu'il appartient d'abord et pour la plus large part aux pays chargés de telles responsabilités de se concerter et d'organiser leurs politiques et leur action pour assurer la défense du monde libre hors d'Europe de la meilleure manière possible.

Q. - *Pensez-vous dans ces conditions que les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France doivent concerter leurs politiques en dehors du cadre de l'OTAN ?*

R. - Nous avons toujours dit – et particulièrement dans le mémorandum adressé par le Général de Gaulle au Président Eisenhower et à M. Macmillan en Septembre 1958 – qu'il était essentiel que ces trois pays concertent leur action dans le monde entier aussi bien dans le domaine politique que dans le domaine militaire.

Q. - *Et également dans le domaine économique ?*

R. - Certainement. Ils devraient concerter leurs politiques sur tous les problèmes qui se posent dans le monde, et notamment sur des problèmes qui se posent en dehors des limites strictes de l'Alliance atlantique.

Q. - *La France propose-t-elle une certaine forme d'organisation, ou un secrétariat, en dehors des réunions*

régulières des trois Chefs d'Etat ou de Gouvernement ?

R. – Nous n'avons jamais proposé une organisation formelle, et en particulier, nous n'avons jamais eu l'idée que la collaboration des trois puissances dût en aucune façon se substituer à l'Alliance atlantique.

Q. – Comment cette collaboration se réaliserait-elle ?

R. – Grâce à des contacts constants entre gouvernements intéressés, par des réunions soit de Chefs de gouvernement ou de Chefs d'Etat, soit de Ministres des Affaires Etrangères et par les voies diplomatiques normales.

Q. – Pensez-vous que les Chefs de Gouvernement doivent se rencontrer plusieurs fois par an ?

R. – Cela dépend des circonstances. De fait, en 1959 et en 1960 ils se sont rencontrés un certain nombre de fois, soit avant, soit après la conférence au sommet qui n'a pas eu lieu.

Q. – S'ils se sont rencontrés fréquemment ces deux dernières années, pourquoi ce problème n'a-t-il pas été résolu ?

R. – Je ne pense pas que la question se pose tout à fait de cette façon. Il ne suffit évidemment pas de se réunir pour que les problèmes soient résolus. Ce qu'il faut c'est vouloir les traiter et se réunir pour le faire.

Encore s'agit-il de problèmes qui, de toutes manières ne peuvent être résolus en un jour par subites décisions. Il y a des habitudes à prendre, en particulier des habitudes communes d'agir et de réagir. Depuis deux ans et demi, quelques progrès ont, d'ailleurs été faits dans cette direction.

Q. – Pensez-vous que l'on ne devrait agir que lorsqu'un accord serait intervenu entre les trois gouvernements ?

R. – Il y a des problèmes auxquels les trois gouvernements sont également intéressés. Il y a d'autres problèmes qui intéressent un pays plus qu'un autre, ou une région dans laquelle un pays a des responsabilités particulières. Il est évident, que selon le cas, l'action devrait être entièrement concertée, ou, s'il s'agit d'une action individuelle, qu'elle devrait être précédée par des consultations avec les autres.

Q. – Pouvez-vous nous donner un exemple d'un sujet ou d'une région du monde sur lesquels il devrait y avoir un accord préalable ?

R. – Eh bien, je pense que l'exemple typique est celui du problème allemand. Ici, la coopération est bonne et j'ajouterai que cette coopération inclut naturellement la République fédérale d'Allemagne.

Q. – Et lorsqu'il s'agit d'une situation dans laquelle il y a un danger de guerre ; particulièrement de guerre nucléaire ?

R. – C'est précisément pour faire face à cette éventualité que nous avons préconisé la politique que nous désirons voir suivre par les Puissances occidentales. Chaque fois qu'il y a un danger que la guerre éclate, les positions des trois pays devraient être entièrement concertées.

Q. – Pensez-vous qu'aucune des Trois Puissances ne devrait employer des armes nucléaires où que ce soit dans le monde sans l'accord des autres ?

R. – La menace de guerre générale est directement liée à l'emploi des armes atomiques. Il est difficile d'imaginer que si les armes nucléaires sont employées dans une partie du monde, il n'en résulterait pas un danger immédiat de guerre générale pour la planète tout entière.

Q. – Ceci, a-t-on dit, signifie que la France demande un droit de véto sur l'emploi par les Etats-Unis

d'armes atomiques n'importe où dans le monde. Est-ce bien une description exacte de ce qui a été proposé ?

R. – Je ne suis pas sûr que l'usage du terme « veto » soit tout à fait approprié. Son usage au Conseil de Sécurité des Nations Unies a donné à ce mot un sens péjoratif. On parle, avec réprobation, de l'usage du veto, mais on reconnaît la nécessité de se mettre d'accord.

Q. – Mis à part la collaboration entre les trois puissances pourriez-vous nous dire quels changements la France propose dans l'Organisation atlantique elle-même.

R. – Il y a deux facteurs qui ont changé depuis 1950 et 1952 dans le monde atlantique. Ainsi que je l'ai dit déjà, un premier changement provient de l'extension de la menace soviétique, à des régions extérieures à l'Europe.

Ce qui a changé en second lieu c'est la situation de l'Europe elle-même. Il y a dix ans l'Europe ne s'était pas encore relevée des destructions et des pertes causées par la guerre. Elle était incapable de faire un effort par elle-même. Et, de fait, elle était entièrement dépendante de la puissance financière et militaire des Etats-Unis.

Aujourd'hui – et je crois que chacun en est satisfait, y compris les Etats-Unis eux-mêmes, la situation est différente. L'Europe a été reconstruite. Elle est de nouveau prospère. Sa situation économique est bonne. En conséquence l'équilibre au sein de l'Alliance atlantique a changé.

Pour être plus exact, l'équilibre a été rétabli en ce sens qu'il y a maintenant deux principaux partenaires qui sont d'un côté les Etats-Unis et de l'autre côté l'Europe. Il nous semble qu'il y a des conséquences à en tirer en ce qui concerne l'organisation de l'Alliance atlantique, particulièrement en ce qui concerne son organisation militaire. En d'autres termes, il nous paraît normal, étant donné les circonstances nouvelles, que l'Europe ait une plus grande part dans les décisions et les responsabilités de l'Alliance atlantique, et sans doute aussi dans le fardeau de la défense.

Q. – Quelle forme voudriez-vous donner au rôle plus important que doit jouer l'Europe ?

R. – Il est difficile de s'exprimer d'une façon précise à ce sujet aussi longtemps que ces questions n'ont pas été discutées entre les gouvernements.

Q. – Pouvez-vous nous donner quelques exemples ?

R. – Un exemple qui vient immédiatement à l'esprit est celui des armes atomiques. Au sein de l'Alliance atlantique s'est développé un sentiment général – le gouvernement français n'est pas le seul à l'éprouver – que le système actuel n'est plus entièrement adapté aux circonstances. Nous en avons eu quelques échos à la dernière session du Conseil atlantique à Paris en décembre. La situation présente est celle-ci : les armes atomiques de l'Alliance sont en quelque sorte à l'extérieur de l'organisation. Elles sont essentiellement entre les mains du gouvernement américain.

Le moment venu, la décision d'utiliser ces armes nucléaires ne serait pas une décision de l'Alliance atlantique, c'est-à-dire de l'ensemble des gouvernements intéressés, mais une décision dépendant du gouvernement américain.

Il est parfaitement normal qu'il en ait été ainsi puisque les Etats-Unis étaient seuls à posséder des armes atomiques. Mais il est évident qu'il en résulte une situation qui n'est pas normale et qui est à l'origine de préoccupations éprouvées par tous les pays intéressés.

Q. – Que pensez-vous des propositions faites à la Conférence atlantique de décembre de donner à l'OTAN elle-même autorité sur l'emploi des armes atomiques et de leurs têtes ?

R. – Pour le moment je ne peux porter aucun jugement puisqu'il ne s'agit pas d'une proposition du gouvernement américain. Au contraire, le Secrétaire d'Etat a pris la précaution de dire qu'il faisait des suggestions pour qu'elles soient étudiées ou examinées par tous les pays membres de l'Organisation.

Q. – Sans faire de commentaires sur les suggestions américaines, la France aurait-elle quelques suggestions à faire en ce qui concerne la façon dont ceci pourrait être organisé ?

R. – Nous n'avons fait aucune suggestion à l'organisation atlantique. Nous verrons, au cours de cette année si la question est discutée et, en particulier, quelle position la nouvelle administration américaine prendra.

Pour le moment, ce qui a été fait par le Gouvernement français c'est de poursuivre ses efforts pour équiper les forces armées françaises elles-mêmes avec des armes nucléaires. Dans l'état présent de la technique militaire, il n'est pas possible que des pays comme la Grande-Bretagne ou la France se dispensent de l'effort, très grand, qui est nécessaire pour s'équiper elles-mêmes en armes nucléaires. Et nous pensons que cet effort n'est pas seulement dans leur propre intérêt, mais dans l'intérêt général de l'ensemble des nations occidentales.

Q. – Cela signifie-t-il que la France entend posséder son propre déterrent atomique national quels que soient les arrangements qui interviendront au sujet de l'autorité de l'OTAN sur les armes atomiques ?

R. – Il n'a jamais été envisagé par personne que les déterrents atomiques ne restent pas nationaux.

Q. – Quelle aide la France voudrait-elle obtenir des Etats-Unis dans le domaine des armes atomiques ?

R. – Il s'agit là d'une question qui revient souvent. Mais le fait est que la France n'a jamais demandé une telle aide. Celle-ci dépend entièrement et exclusivement du gouvernement américain lui-même.

Il y a une loi aux Etats-Unis, la loi Mac Mahon, qui dit que la diffusion des secrets atomiques est interdite ou soumise à des conditions très restrictives. Cette loi a permis à l'Administration américaine de conclure un accord de coopération avec la Grande-Bretagne.

Jusqu'à présent une telle coopération n'existe pas entre les Etats-Unis et la France. Il ne nous appartient pas de décider si elle peut être organisée à son tour.

Q. – La France par conséquent ne demande pas l'assistance américaine dans le domaine des armes nucléaires ?

R. – Une fois encore, cela ne dépend pas du Gouvernement français. J'ai expliqué récemment au Sénat les conditions dans lesquelles l'aide américaine pourrait être obtenue par un pays allié. Cela impliquait, naturellement, que pour sa part, la France serait heureuse d'obtenir une telle aide et d'éviter ainsi beaucoup de dépenses, qui, à notre avis, sont du gaspillage. Mais, à nouveau, cela ne dépend pas de nous. Ce qui est en cause c'est une loi américaine et l'application de cette loi par l'Administration américaine. Nous ne sommes pas juges, pour notre part, de ceci.

Q. – Je comprends que vous n'avez pas en vue une aide financière américaine, mais une aide technique dans le domaine des secrets atomiques ?

R. – D'après ce que je comprends, c'est le genre d'aide qui est actuellement accordée à la Grande-Bretagne. Mais il est évident qu'un concours technique est indirectement un concours financier. Il permet à celui qui le reçoit une économie de travail et d'argent dans la production et le développement des armes atomiques ?

Q. – N'y a-t-il pas d'autres changements que la France souhaiterait voir apporter à l'OTAN ? Par exemple, est-il vrai que l'on trouve que trop de commandements sont détenus par les Américains ?

R. – Jusqu'à ce jour, nous n'avons jamais demandé de changements dans l'organisation actuelle des

commandements.

Mais je crois qu'il n'existe aucune organisation quelle qu'elle soit, qui puisse demeurer figée pour l'éternité. Il est naturellement nécessaire, avec le temps, de l'adapter aux circonstances.

Q. – Dans son mémorandum de septembre 1958, le Général de Gaulle aurait déclaré que tout développement de l'OTAN, tout accroissement de ses activités concernant plus particulièrement la France, ne serait possible que si, au préalable, intervenait un accord au sujet d'une collaboration tripartite ? Cette position est-elle toujours valable ?

R. – On ne peut s'attendre à de nouveaux développements et à de nouveaux engagements dans une Organisation aussi longtemps que les transformations nécessaires n'auront pas été réalisées. S'il en était autrement on verrait seulement s'aggraver le déséquilibre qui existe actuellement et auquel il s'agit précisément de porter remède.

Q. – Avez-vous le sentiment que cette direction tripartite assurée par les Puissances occidentales devrait être limitée à l'OTAN ou s'étendre au-delà ?

R. – La question que vous posez discrètement est, en fait, le problème qui a été appelé le « directoire tripartite » à l'intérieur de l'Organisation atlantique. Nous avons dit à de nombreuses reprises que ce n'était pas ce que nous avions à l'esprit. Ce que nous avons à l'esprit c'est une meilleure coopération entre les trois gouvernements. Naturellement cela ne signifie pas que nous cherchions à imposer à l'OTAN des décisions qui seraient prises en l'absence des autres gouvernements qui sont membres de l'Organisation.

Q. – Pensez-vous que les Trois doivent adopter une position commune dans les discussions avec les autres ?

R. – Encore une fois, il ne s'agit pas de formaliser quoi que ce soit. Nous ne voulons pas une nouvelle organisation avec une structure qui se substituerait ou qui s'ajouterait à l'Alliance atlantique. Il s'agit pour ces pays, qui assument de grandes responsabilités dans le monde, de discuter leurs problèmes et de coopérer pour le bénéfice de tous.

La question qui vient immédiatement à l'esprit est la question allemande. La question allemande est d'un intérêt direct pour tous les pays atlantiques. Le fait est cependant que, même si tous les pays sont très directement intéressés à ce problème, de par la nature des choses le rôle principal incombe aux trois Puissances ainsi qu'à la République Fédérale. Ce n'est que normal. Il ne pourrait en être autrement et cela ne justifie aucune des conclusions péjoratives souvent attachées à l'idée d'un directoire.

C'est une situation qui est conforme à la logique et à la nature des choses.

[...]